crd-goc
perspective.brussels
commission régionale de développement
gewestelijke ontwikkelingscommissie

# PROJET PLAN DE RELANCE ET DE REDÉPLOIEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE FACE À LA CRISE DU COVID-19

---

## AVIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT

24 AOÛT 2020

---

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
Commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels ici
www.crd-goc.brussels ici

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
Commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels ici
www.crd-goc.brussels ici

Vu la demande d'avis sollicitée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur le projet de Plan de Relance et de Redéploiement de la Région de Bruxelles-Capitale face à la crise du covid-19, reçue en date du 14 juillet 2020;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019, relatif à la Commission régionale de développement;

La Commission émet l'avis unanime suivant :

## PRÉAMBULE

### *1. Avis préalable de la Commission / Portée du présent avis*

*La Commission régionale, sur la base du diagnostic coordonné par perspective.brussels suite à la crise du Covid-19 et des travaux de la cellule Prospect de la CRD, a remis au Gouvernement une note préalable au projet de Plan de relance et de redéploiement de la Région à la suite de la crise du Covid-19.*

*Le Gouvernement lui soumet à présent, pour avis, le Projet Plan de relance et de redéploiement de la Région, qui vise à répondre à 3 questions centrales :*

*1) Comment poursuivre l'engagement pris par le Gouvernement et les Collèges communautaires et bicommunautaires d'amener Bruxelles sur la voie de la transition économique, sociale et environnementale?*

*2) Comment et selon quel modèle peut-on assurer un fonctionnement optimal de notre système socio-sanitaire?*

*3) Comment reconfigurer l'aménagement spatial de notre Ville-région tenant compte des différentes fonctions de la ville : mobilité, logement, équipements, activités économiques, espaces verts et loisirs?*

*Conformément à la décision du Gouvernement fixant la méthode d'élaboration du plan, les propositions de mesures relevant des axes « transition socioéconomique et emploi » et « politiques sociales et de santé » font partie de la Stratégie G04 Brussels 2030, et sont à ce titre soumises pour avis au CES.*

*La demande d'avis à la Commission porte spécifiquement sur les mesures relevant de l'axe 3 « développement territorial et environnement ». L'avis porte néanmoins également sur d'autres aspects liés.*

*Les aspects transversaux étant essentiels, la Commission regrette que la demande d'avis soit limitée aux questions d'aménagement du territoire et souhaite disposer de l'ensemble des fiches du plan de relance et de redéploiement.*

### *2. Renforcement de la vision régionale*

*Au travers de son plan de relance et de redéploiement, le Gouvernement se veut le garant du renforcement de la vision régionale, et :*

- *proposer des mesures cohérentes de court, moyen et long termes devant permettre de garantir des conditions de vie dignes à chaque Bruxellois-e, singulièrement les plus précarisé-e-s par cette crise et de soutenir rapidement la relance de l'activité économique régionale pour répondre aux besoin sociétaux des bruxellois.es ;*
- *assurer l'adéquation des mesures avec les objectifs des différents outils de planification stratégique qui doivent continuer à guider nos actions et nos choix politiques. Principalement en termes*

Secrétariat Commission Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-Commissie Secretariaat
Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel
T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels ici
www.crd-goc.brussels ici

*d'urgences climatiques et sociales, de transition économique et de digitalisation (prenant en compte la fracture numérique) ainsi que de réduction des inégalités sociales et de santé ;*

- *s'inscrire dans les initiatives européennes (dont Next Generation EU, le Green Deal…) qui visent à soutenir les Etats membres dans le domaine des investissements et des réformes afin de faire face à la crise pour que la Région bruxelloise puisse bénéficier au maximum des moyens libérés dans ce cadre. Le plan devra également viser une complémentarité maximale entre le niveau fédéral, régional et local.*

### *3. Objectifs transversaux*

*Le Gouvernement bruxellois a retenu 5 objectifs transversaux à l'ensemble des mesures :*

- *les mesures doivent être équitables et inclusives. Elles contribuent aux objectifs de promotion de la diversité, de lutte contre toute forme de discrimination et d'égalité des chances. Dans cette optique, les mesures sont accompagnées d'indicateurs de suivi des objectifs sociaux, d'égalité, notamment de genre, de promotion de la diversité et de lutte contre toute forme de discrimination ainsi que climatiques. Aucune mesure individuelle ne peut induire un recul par rapport à ces objectifs ;*
- *les mesures doivent permettre de contribuer de façon directe ou indirecte aux objectifs de la Région en matière de lutte contre le changement climatique (réduction des émissions directes, réduction des émissions indirectes, adaptation au changement climatique) et de biodiversité ;*
- *les mesures doivent permettre de préserver les emplois et/ou créer des emplois durables, c'est-à-dire faiblement délocalisables, de qualité, répondant aux besoins des Bruxellois-es dans les secteurs porteurs, essentiellement, en phase avec la Stratégie GO4Brussels 2030 ;*
- *les budgets investis par le Gouvernement doivent bénéficier – de manière directe et indirecte - à l'économie réelle et locale bruxelloise, en particulier les projets contribuant à la transition vers une économie décarbonée, circulaire, regénérative et sociale, ainsi qu'à l'emploi bruxellois, y compris au tissu essentiel des services publics et non marchands ;*
- *les mesures constituent une réponse à un besoin d'adaptation de la Région aux crises sociales, économiques, sanitaires et environnementales et visent à les prévenir.*

## AVIS

### 1. REMARQUES GENERALES

*La Commission souscrit à la vision régionale et aux objectifs transversaux du Gouvernement.*

*Elle souligne, comme dans sa note préalable, que le danger sanitaire de cette pandémie doit s'inscrire dans la durée. Il fait partie de nombreux autres défis à relever par la société et salue la volonté du Gouvernement à améliorer la résilience de notre système de manière générale.*

*Cela passe par une meilleure prise en compte de la transversalité la crise écosystémique et donc des liens à faire entre santé, économie locale", habitat, …*

*Il faut saisir la crise du Covid 19 comme une formidable opportunité urbaine, et un accélérateur du changement, des changements.*

*La réflexion sur les enjeux et opportunités de cette crise ne doit pas mener à des mesures qui n'impactent qu'un petit nombre de personnes et d'entreprises. Il faut que les mesures préconisées soient suffisamment*

*pragmatiques et tiennent compte de la réalité quotidienne du terrain ainsi que du statut de Ville-Région et de capitale multiple de Bruxelles.*

## 2. GOUVERNANCE

### *Echelles*

*Une transition sera nécessaire dans la gouvernance, et pas uniquement dans la gouvernance opérationnelle (digitalisation) telle que proposée. Les politiques doivent être gérées de manière transversale et aux bonnes échelles (PRDD), en prenant en compte toute la société (société civile et la population) et pas seulement par l'activation du secteur public (même si, dans leur rôle d'exemplarité, les pouvoirs publics peuvent être un moteur et un intermédiaire important). Pour relocaliser et fédérer les efforts, il faut mettre l'accent sur "le local". La Commission insiste pour que le plan se réfère explicitement au PRDD avec les 4 échelles.*

### *Le quartier*

*La Commission préconise la catégorisation des 118 quartiers habités: quartiers résidentiels, quartiers avec centralité locale, et quartiers dans les centres régionaux ou métropolitains. Il est important de se focaliser sur les +/- 50 quartiers avec centralité locale pour :*

*a) y développer une économie davantage circulaire et de services*

*b) une alliance entre le privé, le public et l'associatif pour une politique inclusive (voir priorités rénovation et alimentation par exemple).*

*La cellule Prospect de la CRD travaille actuellement sur la dimension du quartier pour le développement de la ville. La CRD fournira dès lors prochainement une note circonstanciée à cet égard.*

### *Identification des blocages*

*Comme indiqué dans la note préalable, la Commission estime qu'il serait intéressant de relever systématiquement les blocages dans la réalisation des programmes régionaux, et d'y répondre par des stratégies efficaces car la nouvelle conjoncture montre un changement de perception et d'adhésion de la population.*

*À titre d'exemple, citons :*

- *Les blocages permanents dans la réalisation des plans Logement et Habitat.*
- *La priorité aux transports publics : la carte des « points noirs » du PRD de 1995 montre des endroits toujours pas résolus et des tronçons de sites propres toujours pas réalisés en 2020.*
- *En matière de stationnement, en particulier dans l'espace public, retard considérable comparé aux Pays-Bas.*
- *En matière environnementale également, de nombreux retards : zones de calme, prévention du bruit, naturalisation, protection des sols…etc.*
- *En matière économique, le PREC prône le recyclage mais on autorise la démolition de bâtiments existants sans aucune obligation de récupération de matériaux et il manque encore des filières pour la récupération, le réemploi ou le recyclage de nombreux matériaux.*
- *En matière immobilière, des mesures ont été prises immédiatement par les banques pour les propriétaires ayant un emprunt hypothécaire à rembourser (suspension des mensualités et allongement de la durée des prêts). En ce qui concerne les locataires qui représentent 60 % des*

Secrétariat Commission Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-Commissie Secretariaat
Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel
T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels ici
www.crd-goc.brussels ici

*ménages bruxellois, une prime unique de 214,68 € a été évoquée pour les ménages à faibles revenus qui ont eu des pertes de revenus suite au Covid avec des modalités encore à préciser.*

## 3. PARTICIPATION ET MOBILISATION

*La communication (v.infra) et la mobilisation des acteurs privés, des habitants et de la société civile est indispensable.*

*L'Alliance emploi/environnement est une excellente initiative en matière de mobilisation des acteurs privés. La Commission demande le démarrage le plus rapide possible de cette Alliance vu l'avancement dans la législature. Afin qu'elle ait le plus grand impact possible, Il y aurait tout intérêt à ce que celle-ci soit, par ailleurs, multipliée à l'échelle locale (sous régionale, voire communale).*

*Les autres mesures envisagées pour la contribution citoyenne sont un bon début (mise en place d'un service de la participation et renforcement d'initiatives existantes), mais il faudra clairement se donner les moyens de ses ambitions, d'autant que l'expérience des PAD a montré un déficit important dans ce domaine.*

*La Commission souligne la main tendue par le secteur associatif, via la proposition d'un Conseil de la Transition. Si une énième instance n'est peut-être pas nécessaire, il convient de soutenir la mobilisation.*

*La Commission est, en effet, convaincue qu'il est indispensable de mobiliser la population, de l'inciter à devenir des citoyens engagés (grand public).*

*La Commission estime que le Gouvernement doit créer un cadre dans lequel chacun peut prendre place, notamment dans la démocratie locale au niveau des quartiers.*

*Vu les derniers évènements, il est aussi urgent de mobiliser la jeunesse bruxelloise dans un projet positif de développement de leurs quartiers.*

## 4. COMMUNICATION

*La Commission partage le constat du Gouvernement que les éléments d'une vision, d'une stratégie, d'une méthode, d'un planning doivent plus que jamais faire l'objet d'une stratégie de communication performante à l'attention de tous les publics pour informer, expliquer et permettre un débat apaisé.*

*La Commission espère que la candidature de la Région pour l'organisation du Congrès ISOCARP "from wealthy to healthy cities" (fiche COM_1) sera retenue et pourra avoir un bel effet de levier.*

*Comme souligné dans la fiche, Bruxelles a déjà plusieurs politiques et projets intéressants en la matière qui pourraient être l'objet de visites ou présentations lors du congrès : stratégie good food, PREC, BKP, plan jogging, ferme urbaine des abattoirs, farmpark, projets FEDER, projets dans les Contrats de quartiers…).*

*Plus encore, la Commission approuve la fiche COM 2 :*

***Pour être lisibles et comprises, les actions du plan de relance et redéploiement doivent se situer dans un cadre clair de telle sorte que chaque bruxellois puisse se situer sur une trajectoire commune. Ce cadre clair doit être celui du projet de ville bruxellois (plan régional de développement durable) approuvé en 2018 dans la mesure où ses éléments de diagnostic, ses enjeux, ses objectifs sont très essentiellement validés par les enseignements à tirer de la crise. Evidemment, dans le cadre de la mission projecting.brussels (suivi et actualisation du PRDD), il s'agira d'actualiser/compléter ce projet de ville pour renforcer ces éléments plus transversaux relatifs, notamment, à des éléments de stratégies sur la résilience, la participation, la prospective ou l'urbanisme tactique et temporaire, le patrimoine.***

***Cela implique la définition d'une stratégie de communication sur le projet de ville bruxellois afin de le rendre plus robuste. Cette stratégie doit permettre de faire connaître le projet de ville et de le rendre compréhensible afin qu'il puisse constituer un cadre clair, un cap, une trajectoire pour les Bruxellois.***

***L'objectif doit être de créer et d'augmenter une fierté des Bruxellois pour leur ville, ses projets, ses bâtiments, ses espaces verts. Chaque Bruxellois doit devenir un ambassadeur de sa ville/son territoire.***

*La Commission estime très important de profiter de l'expérience unique du confinement quasi planétaire pour communiquer sur la question climatique et de faire un effort très important sur la compréhension du problème. La Commission attire aussi l'attention sur une vision écosystémique qui associe la qualité des sols, la gestion des matériaux et des substances et leur impact sur la productivité des écosystèmes.*

*La Commission regrette que la communication du plan de relance soit avant tout orientée dans une logique marketing, alors qu'il faudrait rendre les citoyens véritablement acteurs. Il faut donc aller au-delà de la seule communication.*

## 5. MONITORING

*La Commission, à la suite de la directive européenne INSPIRE qui oblige de mettre à disposition de la population d'ici octobre 2020 les données concernant l'occupation des terres et l'usages des sols, appuie l'objectif de compléter les données du Monitoring des quartiers.*

*La Commission transmettra prochainement une note séparée sur la question des quartiers et des propositions d'amélioration du Monitoring.*

*La Commission prend acte de la décision de créer un Bureau du Temps, pour mieux comprendre l'usage de la ville et ses rythmes urbains et leurs impacts sur la qualité de vie. Ce bureau mènera des réflexions sur ces questions afin d'optimaliser l'utilisation qui est faite par les habitants et les visiteurs, des infrastructures et services qu'offre le territoire régional. La Commission souhaiterait être informée de la proposition annoncée pour décembre 2020.*

*La Commission soutient également la démarche transdisciplinaire entre administrations et OIP, sous le pilotage de Perspective sur la manière d'améliorer l'adaptabilité rapide de l'espace urbain au bénéfice des fonctions urbaines. La Commission souhaiterait être informée de la proposition annoncée pour décembre 2020.*

La Commission demande de prévoir l'évaluation des mesures prises : impact, efficacité…. La Commission estime que renforcer maintenant certaines mesures, dont on ne connaît pas encore l'impact, a peu de *sens.*

*La Commission se demande dans quelle mesure la cellule Evaluation de l'IBSA/Perspective a été impliquée dans la formulation des objectifs des mesures, une évaluation ex-ante, par exemple, ou d'autres méthodes pour assurer une intervention publique de qualité.*

## 6. RESILIENCE / MAILLAGE VERT & BLEU

*L'enjeu consiste à développer une stratégie et des instruments dans le but de sauvegarder un réseau paysager robuste et métropolitain, de l'optimiser écologiquement et de le développer qualitativement par rapport à la ville et à sa périphérie. Ce réseau doit cadrer les développements économiques et démographiques. Il intègre diverses fonctions : paysagère, écologique, récréative, approvisionnement alimentaire, lutte contre le dérèglement climatique, renforcement des écosystèmes, sanitaire et qualité de vie...*

*Le patrimoine biologique vivant de la Région doit être conservé au maximum dans une vision de réseau actif écologiquement. Il intègre des sols vivants et perméables favorables à l'infiltration des eaux de pluie et à la régulation climatique locale ; des couverts végétaux productifs ; des espèces diversifiées indigènes et non indigènes. Ce patrimoine biologique doit aussi servir à éduquer la population à la fragilité des choses de la vie et à ses responsabilités.*

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
Commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels ici
www.crd-goc.brussels ici

*Au niveau du Climat, la Région de Bruxelles-Capitale s'est déjà dotée en octobre 2019 d'un Plan Climat et s'est engagée à prendre toute une série de mesures suite à de nombreuses études et analyses.*

*La Commission approuve le projet de développement du maillage vert/bleu (fiche RES_1) qui vise à améliorer la capacité transversale de résilience de la ville (via, notamment, la mise en place d'une stratégie de résilience aux effets du changement climatique – canicule, orages violents, sécheresse, etc.).*

*La Commission estime cependant que les aménagements envisagés dans la fiche manquent cruellement d'ambition. Il s'agit principalement de projets déjà en cours et trop localisés dont on ne voit pas le lien avec le maillage vert et bleu. La Commission s'étonne également du fait que la crise Covid n'incite/invite pas le Gouvernement à remettre en question les projets en cours. La Commission soutient tous les efforts du gouvernement mais insiste sur le fait que la crise Covid, de même que la récente canicule, ont montré l'importance d'un espace public de qualité, qui soit verdurisé. La Commission insiste dès lors sur la nécessité impérative de verduriser rapidement tous les quartiers qui le nécessitent en collaboration avec les communes.*

*Comme indiqué dans la note préalable, la Commission suggère de coupler le développement des maillages verts/bleus/piétons/RER vélo à l'échelle métropolitaine.*

*L'aménagement participatif de « pocket parks » dans les quartiers en carence d'espaces verts est également bienvenu.*

*La crise du Covid 19 a mis en évidence les besoins en espaces verts de proximité.*

*Les quartiers centraux sont en carence d'espaces verts de proximité et sont sujets aux effets « îlot de chaleur ». L'achat de parcelles non-bâties dans les quartiers denses en carence d'espaces verts est couvert par la fiche « droit de préemption généralisé », mais est-ce réaliste et effectif à court ou moyen terme (puisqu'il s'agit de répondre très rapidement à cette problématique) ?*

*La Commission insiste sur la nécessité de prendre en compte également, la dimension sociale qui est trop souvent ignorée. Ainsi les exemples d'initiatives émanant du terrain et qui doivent être encouragées surtout lorsqu'elles permettent de diminuer le stress collectif lié au confinement : piscine de rue à Molenbeek, jeux de rue dont un grand damier du jeu d'échecs aménagé dans les rues à Saint-Gilles, etc.*

## 7. URBANISME TACTIQUE

*La Commission estime qu'il convient d'autoriser plus facilement les aménagements provisoires, encourager les petits aménagements faits par les riverains sur les trottoirs, permettre l'occupation de certains espaces de parking, etc., pour renforcer le lien social mis à mal par le confinement, mais qu'il faut également veiller à un entretien plus régulier de l'espace public.*

*La Commission suggère d'inciter les communes à verduriser rapidement.*

*Il y a un besoin de créer des espaces publics flexibles, qui peuvent satisfaire les divers besoins évolutifs (sur base hebdomadaire, les jours ouvrables ou de w-e, sur base annuelle, comme les saisons, vacances, évènements touristiques ou économiques, etc.). Cela signifie aussi la garantie de réversibilité de certains aménagements (par ex « pocket parks » ou occupation temporaire publique/privée de l'espace).*

*La Commission suggère de coordonner expérimentations « tactiques » locales et les différents plans régionaux (ex : Plan régional de mobilité (PRM), les zones résidentielles temporaires).*

*La Commission renvoie pour le surplus à ses avis sur l'arrêté Dispense, permis à durée limitée et RRU.*

*La Commission estime que les dispenses doivent être limitées et rappelle sa proposition d'insérer dans le CoBAT une déclaration urbanistique, de manière à encadrer les initiatives sans procédure lourde.*

## 8. EQUIPEMENTS / POLITIQUE FONCIERE

*La Commission approuve l'établissement d'un périmètre de préemption généralisé sur le territoire de la GRBC (fiche Préemption généralisée EQU_2).*

*La Commission estime cependant indispensable d'évaluer les effets et l'efficacité de cette mesure, ainsi que les conditions de succès d'une préemption généralisée.*

*La mesure, bien qu'utile pour la politique de logements, n'est sans doute pas suffisante pour les autres objectifs poursuivis (création d'espaces verts en particulier).*

*De plus, outre les acquisitions publiques (préemptions, expropriations, etc.), les questions concernent aussi les modalités ultérieures de mise à disposition des terrains (droits démembrés, emphytéoses, CLT, etc.) qu'il faudrait interroger davantage (v. logement ci-dessous).*

### *École*

- *Celle-ci peut devenir un centre de quartier (Brede school en FL) : le plan prévoit la verdurisation des cours de récréation, mais cela doit aller bien plus loin, comme au Danemark où chaque création d'école impose en plus que la bibliothèque ou le gymnase s'ouvre au quartier en dehors des heures d'école, ou encore d'autres exemples en Suisse. Cela nécessite évidemment la gestion des différents usages, par un concierge par exemple.*
- *De nombreuses pratiques montrent l'intérêt d'associer les écoles à la vie de quartier, pour les problèmes d'accès et de mobilité, les liens avec les familles, les activités socio-culturelles etc...*
- *A plus court terme, les écoles vont avoir besoin de locaux/espaces supplémentaires pour assurer les cours en respectant les distances physiques. En pratique, il est aujourd'hui demandé abruptement que chaque école doive pouvoir bénéficier du double de surface par rapport à l'avant confinement. De façon permanente : difficile, mais ne pas exclure des mesures éventuelles de réquisition (immeubles vides par exemple) ou de mutualisation avec d'autres équipements. Difficultés liées au double réseau, officiel / libre ?*
- *La réalisation des pôles formation/emploi prévus par le gouvernement doit être une priorité suite à cette crise qui a touché de plein fouet le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle et continue.*

## 9. LOGEMENT

*La Commission est favorable à la mise en œuvre de l'Alliance Emploi Environnement « rénovation durable » afin de stimuler la rénovation durable du bâti, renforcer les capacités du secteur, et orienter l'offre du secteur pour contribuer au déploiement à grande échelle de solutions innovantes pour la rénovation durable du bâti bruxellois (fiche TRAN_1).*

*Les logements, les bureaux doivent être adaptables, évolutifs, réactifs afin de répondre à des nouveaux besoins, de nouvelles habitudes. Il nous faut plus de souplesse.*

*La Commission rappelle, dans son avis sur le projet de modification du RRU, sa demande d'insister sur la reconversion des immeubles. Les permis d'urbanisme devraient être accompagnés d'une note indiquant comment les immeubles pourront être reconvertis.*

*Notre société est en mutation, nos logements, nos bureaux, nos équipements doivent être réfléchis autrement.*

*La Commission estime que cela mériterait une évaluation circonstanciée tant des côtés positifs que négatifs du télétravail.*

Secrétariat Commission Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-Commissie Secretariaat
Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel
T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels ici
www.crd-goc.brussels ici

*Les espaces de demain doivent être particuliers et flexibles. Les nouvelles façons de vivre (habiter, travailler, se détendre) ont des impacts importants notamment sur la mobilité, sur l'autonomie ou encore sur la gestion individuelle et collective. Se voir moins, se voir mieux, …*

*Les espaces de demain ne devront peut-être pas être plus grands (cela à un coût) mais adaptables, (espace bureau/chambre/salon, balcon/jardin d'hiver, chambres supplémentaires, espaces polyvalents communs, espaces livraisons colis/repas/courses …).*

*Pour la surface et la disposition dans le logement : veiller à ce que les personnes puissent plus aisément s'isoler au sein d'un même logement, en augmentant les surfaces des chambres (individuelles ou pour couple), en encourageant les surfaces aérées (balcons, jardinets, etc.), et en facilitant la conversion des garages à l'occupation à des fins collectives ou récréatives.*

*Rappelons que la région doit faire face au vieillissement de sa population. Concernant les catégories fragiles, les formules du logement solidaire méritent d'être largement encouragées.*

*La Commission estime à cet effet, qu'une proposition d'arrêter de construire des maisons de repos pour les personnes âgées qui ne sont pas dépendantes (pour privilégier leur maintien à domicile) comme c'est le cas au Danemark depuis 2007 et aux Pays-Bas depuis 2011, mérite réflexion (en poussant, par exemple, les logements supervisés, le cohabitat intergénérationnel, etc.).*

*Pour la politique foncière, il faut absolument revoir les modalités des opérations immobilières sur tous les sites publics, pour éviter la spéculation. Le plus simple: ne plus jamais céder la propriété (uniquement emphytéose, superficie, ...). Tous les projets de Citydev devraient prendre la forme de Community Land Trust (CLT) (retour de 75 % de la plus-value au CLT en cas de vente).*

*A noter que la Commission, dans son avis sur le PRAS Démographique, avait déjà émis des réserves quant aux ZEMU, dans la mesure où elles remplaçaient des ZIU déjà trop peu nombreuses et que cela impliquait un risque de spéculation et de gentrification.*

## 10. METROPOLISATION / VILLE DE PROXIMITE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

*Le Gouvernement a décidé d'adapter des outils de revitalisation urbaine (CRU, CQD) fiche METRO_1, mais n'a pas à ce stade de proposition pour le volet 2.*

*La Commission constate que cette fiche ne parle que des contrats de quartier et CRU. Or, certains enjeux ne peuvent être traités qu'à l'échelle métropolitaine : mobilité, zones récréatives, logement, emploi, économie logistique, agriculture urbaine, économie locale et circulaire.*

*La Commission demande que le gouvernement prenne des initiatives concrètes et proactives.*

*La cellule Prospect travaille actuellement sur la dimension métropolitaine. La Commission fournira dès lors prochainement une note circonstanciée à cet égard.*

### *Centre métropolitain*

*Conformément au PRDD, faire du centre-ville la « locomotive » de cette transition via :*

- *L'élargissement de son périmètre au-delà du pentagone de façon à inclure :*
    - ***Mobilité** : les principaux pôles et axes de mobilité non-automobile (la boucle de métro, les gares, le canal, les magistrales piétonnes prévues dans le Plan Régional de Mobilité).*
    - ***Environnement** : les deux flancs de la vallée de la Senne.*
    - ***Economie** : les linéaires commerciaux le long des anciennes chaussées et portes médiévales, l'industrie urbaine le long du canal, le secteur culturel et créatif du bas de la ville, le secteur*

*touristique et commercial de noyau historique, le secteur financier et institutionnel du haut de la ville, les institutions internationales du quartier européen, etc.*

- ***Social** : les quartiers riches du haut de la ville, les quartiers pauvres du bas de la ville*
- ***Culturel** : les multiples quartiers et institutions culturelles qui composent l'image de Bruxelles comme « petite ville monde ».*

- *La structuration autour d'un maillage d'espaces publics hospitaliers à la marche, permettant de :*
  - ***Mobilité** : favoriser les mobilités actives, franchir les ruptures au niveau de la petite ceinture, jonction Nord-Midi, canal.*
  - ***Environnement** : réduire l'emprise de la voiture pour donner de la place à l'eau et à la végétation, lutter contre les inondations et îlots de chaleur, intégrer l'agriculture urbaine.*
  - ***Economie** : renforcer les synergies entre dynamiques complémentaires, ouvrir à des publics plus diversifiés.*
  - ***Social** : favoriser les rencontres, renforcer les mobilités et solidarités est-ouest, favoriser l'accessibilité aux espaces verts et équipements publics pour tous.*
  - ***Culturel** : mobiliser les multiples acteurs et institutions culturelles dans la co-construction d'un imaginaire métropolitain commun*
- *Le développement de plateformes de co-création associant acteurs publics, privés, associatifs, académiques autour de projets de transformation spatiales et socio-économiques de ce maillage (exemple des Projets Steenweg et Pentagone Sud du BSI-BCO).*

### *Pôles régionaux*

*Etendre le périmètre des PAD aux quartiers adjacents et les intégrer dans le maillage vert/bleu et de mobilité douce.*

*En faire les terrains privilégiés d'expérimentation pour la transition socio-économique, laisser la programmation à moyen terme ouverte aux résultats de ces expérimentations.*

### *Canal*

*Dans la suite du Plan Canal et du BKP :*

- *Economie et logistique :*
  - *Préserver le foncier à caractère industriel et l'accessibilité logistique via le canal, le chemin de fer et la route.*
  - *Donner la priorité aux économies dépendantes de ces accès logistiques et essentielles au métabolisme urbain bruxellois (construction, recyclage, alimentation, …).*
  - *Planifier la mixité travail-logement à l'échelle des îlots et des quartiers plutôt qu'à l'échelle des bâtiments. Favoriser le caractère productif d'une partie des intérieurs d'îlots et investir dans la qualité des espaces publics (vs parcs en cœur d'îlot et manque d'investissement dans les rues).*
- *Réseaux écologiques*
  - *Renforcement de la continuité et biodiversité des corridors verts.*

- *Qualité de l'eau : ouverture des affluents, élargissement des berges de la Senne, stratégie de stockage/infiltration en amont dans les bassins versants pour éviter les déversements d'eaux polluées dans la Senne et le canal en période d'orage, développement de zones d'infiltration/épuration dans les zones industrielles.*
- *Dépollution des sols : phytoremédiation dans les terrains industriels en friche.*
- *Développer les ponts comme des espaces publics et fédérateurs à grande échelle, à l'image des dynamiques en cours autour de Sainctelette-Canal, Porte de Ninove, Abattoir, Tours&Taxi - Quartier Nord.*

- *Habitat et équipements de proximité*
  - *Développer les rues secondaires perpendiculaires au canal comme des espaces libérés de la circulation industrielle, verdurisés et rendus aux habitants et commerçants de proximité.*
  - *Connecter le RER vélo aux réseaux de rues secondaires.*
  - *Favoriser l'accès aux quais en dehors des heures de travail.*

### *Centres interquartiers et noyaux d'identité locale*

*Penser la relance d'une économie de proximité et des services de première ligne à partir de ces 40-50 centres commerciaux et de services qui servent un ou plusieurs quartiers. Installer à ce niveau une transversalité et une collaboration entre les entreprises marchandes, le secteur non marchand, les services et soins et par ailleurs, la société civile, les habitants et les volontaires afin de combiner la reprise de l'économie avec les politiques de redistribution et les énergies solidaires dans la population. Développer avec les communes des plans de développement local et prévoir des soutiens spécifiques aux synergies et plateformes transversales.*

### *Quartiers*

*Etendre la politique de contrat de quartiers aux quartiers moins denses et/ou socio économiquement plus aisés de la seconde couronne, afin de favoriser la mixité sociale et la densification équilibrée du territoire (à associer au projet de Masterclass sur la densification lancée par perspective).*

*Associer des moyens opérationnels aux objectifs visés par le RRU.*

### *Lien social & Jeunesse*

- *Dans le souci de restaurer le lien social mis à mal, diverses mesures peuvent être préconisées, s'appuyant sur une logique de « partir de la base » (bottom-up). Dans ce cadre, la Commission propose de :*
  - *Dynamiser les lieux de rencontre à l'échelle des quartiers, notamment ceux créés dans le cadre des contrats de quartiers et d'accélérer la réalisation des projets en ce sens.*
  - *Soutenir les dispositifs et le personnel en charge de la quiétude de proximité (animateurs de rue, agents de prévention, etc.).*
- *Une politique plus explicite pour la jeunesse avec un programme plus transversal (enseignement, maison de jeunes, mouvements de jeunesse, éducation populaire, quartiers, etc.).*

## 11. LES MOBILITES

*La Commission se félicite des mesures envisagées et propose deux mesures complémentaires:*

- *Devant les craintes que suscite l'usage des transports en commun, communiquer vers les usagers pour les rassurer. Cette crise est une opportunité pour faire changer les mentalités, et favoriser l'adoption des modes actifs de déplacements (piétons/ cyclistes).*
- *Faire progresser notablement les stratégies en matière de logistique (PRM et PRDD) pour réduire l'engorgement des quartiers centraux et les zones de forte chalandise, dans un contexte qui a été plus que favorable à l'e-commerce et donc aux livraisons (à domicile, au bureau, etc.).*

*La transformation d'emplacements de parking pour d'autres usages (terrasses horeca, potagers, parking vélos, …) peut poser un problème dans la disponibilité pour les places de parking rotatifs pour les visiteurs, notamment des commerces riverains.*

*Cela pose plus généralement la question de la place de la voiture dans l'espace public. Le simple fait de payer n'est plus suffisant. Il faudra sans doute travailler sur deux points :*

*1) Moins se garer en rue nécessite moins de place en rue et un report vers des parkings en ouvrage.*

*2) Moins de voitures doit viser moins de possession individuelle, plus de partage, moins de besoins.*

*Une réflexion devra être menée sur la politique existante en matière de parking hors voirie (remise en question des possibilités actuelles vers le haut ?) pour permettre ce shift.*

## 12. L'ENVIRONNEMENT

*La Commission estime essentiel la transformation de l'agriculture et d'accueillir la nature dans nos quartiers.*

*Dans chacun d'entre eux, une étude diagnostique devrait être réalisée, en concertation avec les acteurs locaux (acteurs publics, associations, citoyens et usagers), afin de définir des objectifs, des projets et réaliser des aménagements innovants à vocation écologique. L'objectif de ce projet pilote est la définition d'une stratégie de développement de la nature par quartier qui s'intègre au Réseau écologique bruxellois. Les stratégies de quartier mèneront au développement de projets concrets par l'aménagement d'espaces verts. Commençons par rendre accessibles les espaces verts dans les espaces publics, entre autres, dans les PAD en préparation.*

*Une mesure pourrait être d'imposer que tout aménagement de l'espace public devra prendre en compte la continuité de la trame de la nature, à travers des couloirs verts, des dispositifs de recueil des eaux, le maintien d'une couche de terre suffisante que pour accueillir des plantations.*

*La Commission suggère de :*

- *Combiner les transitions modales avec un aménagement du territoire (perméabilité, verdurisation, agriculture urbaine, meilleurs espaces publics). Pour avancer dans cette direction, il serait bien de libérer de l'espace public pour accueillir plus de gens, plus de fonctions, et plus de vert (productif), en diminuant les voitures. Avec une priorité particulière pour les quartiers du centre qui sont pauvres en capital verdure.*
- *Identifier des zones boisées non ouvertes de façon officielle au public. Sur base des photos aériennes et des connaissances au sein des quartiers, localiser, spatialiser et décrire certains territoires. Les communes seraient partenaires. Caractérisation du statut actuel (à construire, espace vert, équipement…). Proposition de valorisation (mise en réserve ou ouverture).*
  *Exemple : Clos du Manoir Burcht à Woluwe St Pierre, Terrain boisé Avenue de la Sauvagine à Watermael.*

- *Compléter le maillage vert régional dressé par Bruxelles-Environnement (carte 3 du PRDD) d'éléments qui relèvent de la compétence de Bruxelles-Mobilité : certains grands axes, comme l'avenue de Tervueren avec le square Léopold II, les différentes Ceintures, …). Le diagnostic nous dit, page 61, que le PRM peut récupérer 130.000 m² (13 ha) en espaces publics.*
- *Valoriser et renforcer l'accessibilité des grands espaces ouverts des deuxième et troisième couronnes, (cf. Metropolitan Landscapes).*

*La Commission suggère de développer des objectifs autres que la nature (gestion des flux de déchets). La problématique environnement est plus large, notamment la pollution de l'air et le bruit.*

*A cet effet, les administrations doivent collaborer de manière plus intensive.*

## 13. LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET PRODUCTIVES

*Comme l'indique le plan, les objectifs généraux de la Stratégie GO4Brussels concernant la transition économique restent totalement pertinents. Il est impératif de s'orienter vers une économie décarbonée, circulaire et régénérative en alignant les objectifs économiques sur les objectifs environnementaux.*

*La relance n'est possible que partiellement. Cette crise n'est pas encore terminée et pour certains secteurs, il n'est pas question d'un redémarrage sans risque, sûr, de qualité et rentable. Pour ces secteurs (en particulier le tourisme, la culture et les événements), certaines mesures de soutien doivent être prolongées et de nouvelles mesures doivent être prises.*

*Au cours de la relance, il faudra donc continuer à veiller à contenir la propagation du virus par une politique d'application et un suivi attentif des mesures de sécurité, en équilibre avec les fragiles initiatives de relance des entrepreneurs et la capacité de charge des professionnels de la santé et de la sécurité. La stratégie de relance devrait donc également contribuer à la recherche de cet équilibre, dans lequel nous apprenons à "vivre avec le virus".*

*Le Gouvernement doit avoir un plan de relance sur le long terme : nous ne sommes qu'au début de la crise économique et sociale. Même les entreprises qui étaient saines avant la crise ont été durement impactées et ne pourront se relever sans difficulté. Il va falloir étudier ce qu'il faut soutenir, remplacer et réfléchir à la réaffectation des personnes qui ont perdu ou qui vont perdre leur emploi. Par exemple, les secteurs de la Culture, de l'évènement et du tourisme ne vont pas repartir comme avant. Il faudra les reconstruire.*

*La Commission est favorable à des mesures systémiques comme mobiliser la commande publique pour stimuler une offre décarbonée et circulaire et faire des pouvoirs publics des acteurs exemplaires de la transition. C'est un moyen pour créer une dynamique transversale et sortir de la logique de silo de compétence. Bien compris et intégrés par les administrations à leurs diverses échelles, elles tendront toutes aux mêmes objectifs de soutien à l'activité économique locale, création d'emplois à terme et amélioration de l'environnement.*

*La Commission soutient la volonté d'une bonne gestion des matériaux et des substances dans la ville. Cela porte autant sur la réutilisation, le recyclage des matériaux (cf. PREC) que sur la prévention de l'usage de substances perturbatrices (pesticides, perturbateurs endocriniens).*

*Il semble indispensable de se projeter dans un avenir (pas si lointain) dans lequel l'économie sera en contraction et non en expansion. Cet exercice n'a jamais été fait puisque la croissance a toujours été un prérequis des modèles économiques. Des thèmes seront à choisir tels : finances publiques, emploi, environnement, consommation, … ?*

*L'économie ne va sans doute pas évoluer de manière linéaire mais par vagues : il y aura des « vagues » tant au niveau sociétal et régional (lockdown, interdiction d'activités) qu'au niveau individuel (quarantaine).*

*Si nous voulons aller vers une transition socio-écologique de l'économie, de nombreuses questions supplémentaires et fondamentales doivent être posées sur le type de société dans laquelle nous voulons vivre. En effet, il existe des possibilités, tant à moyen qu'à long terme, de remédier aux inégalités afin de se transformer en une société plus juste sur le plan social et plus durable sur le plan écologique. La composante socio-économique est actuellement examinée principalement sous l'angle du maintien et de la création d'emplois mais pas sous celui de la réorientation – qui devrait aussi être créateur d'emplois ! Il n'y a pas non plus de priorisation des secteurs à soutenir. Des appuis sur mesure et individuels pour les entreprises (en accompagnement via e.a. Hub.brussels et en financement va Finance.brussels) seront plus efficaces et permettront aussi d'éviter les effets d'aubaine.*

*L'économie circulaire a été identifiée par la Région comme un des facteurs clés pour réduire les émissions indirectes. Chacun des plans, règlements urbanistiques, permis doit intégrer l'ensemble des mesures du Programme Régional d'Economie Circulaire (PREC).*

*Pour rappel le PREC vise 3 objectifs généraux : a) Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques. b) Ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois. c) Contribuer à créer de l'emploi.*

*Choix des secteurs dans lesquels investir*

*La Commission estime qu'il conviendrait de soutenir spécifiquement les secteurs essentiels, ceux dont nous avons besoin pour la fourniture de biens et de services liés aux besoins fondamentaux (construction/rénovation, alimentation, éducation, soins, culture...). Il s'agit d'accorder la priorité aux activités (économiques) dont nous avons besoin pour bien fonctionner dans la région. Il ne faut pas oublier le rôle de capitale et international de Bruxelles qui implique la fonction « accueil » de touristes, navetteurs, congressistes, visiteurs, etc…, qui offre des emplois à des personnes peu qualifiées, et qui a permis aussi à Bruxelles de développer une offre culturelle très importante (eu égard à sa taille) et très largement reconnue.*

*Les chaînes de production doivent être cartographiées, en particulier pour les secteurs essentiels, et en étudiant si, où et à quelle échelle la substitution des importations est possible (il faudrait plutôt réfléchir en termes de maillons manquants pour garder ou renforcer la chaine de valeurs à Bruxelles et non pas à la substitution de certains « maillons »). Il est important d'identifier dans quelle mesure ces secteurs sont déjà présents dans la RBC du point de vue des chaînes de production. Il faut disposer d'une vue plus détaillée des secteurs, et surtout des sous-secteurs. Si nous pensons davantage en termes de chaînes de production, et en termes d'interdépendance, alors la réflexion sectorielle est trop limitée et trop peu complexe pour comprendre et cartographier ces dépendances.*

*La Commission suggère d'ajouter d'autres perspectives, comme celle de la consommation ou de l'accès aux biens et services de base pour les habitants de Bruxelles, ou encore de l'accès à la consommation collective essentielle :*

- *De quels biens et services de base les citoyens ont-ils besoin à l'échelle du quartier ?*
- *A l'échelle de la métropole ? A l'échelle régionale ? Etc.*
- *Et dans quelle mesure ces biens et services de base sont-ils fournis ?*
- *Où sont les manques ? Par exemple, dans le domaine du logement social/payant ?*
- *Cela s'accompagne de questions très politiques telles que : construire plus de logements sociaux là où il y a aujourd'hui plus de personnes au profil fragile, ou les disperser et pourquoi ?*

*Le Plan de Relance doit conduire à un renforcement permanent et une efficacité augmentée du réseau bruxellois au service de la population et des entrepreneurs.*

*Les « appels à projets » peuvent donner de nouvelles impulsions et sont budgétairement simples à gérer, mais cela offre trop peu de garanties pour un impact pérenne.*

*Vu les moyens limités, il faudrait tendre vers un effet levier par lequel chaque euro investi conduit à des investissements complémentaires des autres parties concernées. Plutôt que de lancer de nouvelles initiatives, il vaut mieux capitaliser sur l'expérience déjà engrangée.*

*La collaboration est essentielle pour la stratégie de relance : il faut mettre les forces en commun et exécuter les initiatives qui ont le plus de chance d'être portées largement par tous.*

*La Commission est favorable au financement local des entreprises bruxelloises par l'épargne citoyenne (fiche PME_1), à l'utilisation de la Zinne.*

*Elle est favorable aux diverses mesures de soutien (fiche PME_9) :*

- *Aux acteurs privés de l'accompagnement afin de faire face aux besoins d'accompagnements des entrepreneurs*
- *Aux entreprises actives dans les secteurs de l'artisanat, l'industrie, la restauration et la distribution dans un travail de diminution de leurs coûts et besoins de matière.*
- *À l'accélération de projets innovants en santé digitale.*
- *À l'accélération de projets entrepreneuriaux exemplaires.*
- *Par l'accompagnement des entreprises de travail adapté, d'insertion et d'économie sociale.*

*Elle estime intéressant de soutenir les artisans bruxellois et de valoriser la production artisanale et locale :*

- *Création et contrôle d'un label «Designed / Made / Grown / Repaired in and around Brussels".*
- *Vitrine et fédération - Formation et soutien aux artisans (fiche PME_10).*

*La Commission estime que ces mesures doivent se réaliser en lien avec des initiatives similaires existantes.*

*La Commission soutient les mesures en faveur des commerçants et aux dynamiques commerciales locales dans le cadre de la relance et du redéploiement économique [volet 2] :*

- *Accompagnement des associations de commerçants.*
- *Appel à projet pour les associations de commerçants et dynamiques commerciales locales.*
- *Plan cellule commerciale vide.*
- *Utilisation temporaire des cellules commerciales vides (fiche PME 11).*

*La Commission estime que ces mesures en faveur des dynamiques commerciales locales ne sont qu'un premier élément d'une approche globale de soutien et développement du commerce de proximité. Dans le cadre du développement des mailles par exemple, ces commerces peuvent prendre en charge des fonctions d'intérêt public moyennant rémunération (fonctions logistiques, services sociaux, …), ayant le même impact que d'autres mesures proposées.*

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
Commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels ici
www.crd-goc.brussels ici

## 14. FISCALITE

*Le Gouvernement a adopté une série de mesures immédiates, telles des exonérations exceptionnelles de taxes régionales (sur l'exploitation des taxis ou voitures avec chauffeur, sur les établissements d'hébergement touristiques /city tax), ou encore la prolongation du délai de paiement de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation, du précompte immobilier, des droits d'enregistrement ou encore un tarif zéro pour mandats hypothécaires activés en hypothèques (cette dernière mesure laisse un peu perplexe).*

*Comme la Commission l'avait indiqué dans sa note préalable, la fiscalité peut aussi être un levier très puissant pour stimuler les changements de comportements (ex : la taxe de mise en circulation a favorisé les véhicules moins polluants). La Commission suggère de prendre en compte :*

- *La fiscalité immobilière. Dès les travaux du premier PRD, une étude avait montré que l'absence de péréquation cadastrale depuis 1975 entraînait injustice (les RC plus bas en deuxième couronne que dans les communes centrales parce qu'en 1975, c'était encore « la campagne »), inefficacité et moindres rentrées. La déconnexion par rapport aux valeurs de marché est totale.*

  *L'absence de prise en compte des revenus locatifs réels pour l'impôt des personnes physiques (anormalité déjà dénoncée par l'Europe et l'OCDE) est aussi injuste et n'encourage pas les propriétaires bailleurs à effectuer des travaux de rénovation (pourtant bien nécessaires) qui sinon pourraient être déduits des revenus. Le principe de non-globalisation (comme pour les revenus mobiliers) avec les revenus professionnels est aussi problématique.*

*La Commission estime que le Gouvernement doit aller vers davantage d'équité entre les locataires (largement majoritaires qui ne bénéficient que peu d'aide – sauf pour le logement social) et les propriétaires (qui bénéficient d'avantages fiscaux).*

- *La fiscalité automobile : cela fait déjà au moins 30 ans que l'on parle de péage urbain versus taxation kilométrique sans que cela n'aboutisse. Pire : le système actuel encourage l'usage de la voiture (spécialement les « voitures de société » qui sont même attribuées dans des sociétés privées de droit public !). Sans oublier la fiscalité liée au stationnement (carte de stationnement) où la mise en place n'a pas été conçue dans l'objectif d'orienter les comportements.*
- *La fiscalité des entreprises et objectifs sociaux et environnementaux : encourager la transition vers des activités soutenables. Un bilan des conditions des aides manque, de même que le bilan des clauses sociales et environnementales des marchés publics, avec la volonté d'ancrer davantage l'économie dans le territoire bruxellois.*

## 15. RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

*Hormis les efforts importants liés à la consommation des bâtiments dans la fiche TRAN 1(qui répond à la suggestion de la Commission, laquelle souhaite la voir mise en œuvre le plus rapidement possible), le plan n'aborde que marginalement la question du climat en ce qui concerne les autres aspects.*

*La concentration de $CO_2$ augmente car la consommation d'énergie augmente. Il faut donc comprendre comment nous consommons de l'énergie et pourquoi. La consommation en énergies renouvelables augmente mais beaucoup moins que les énergies fossiles (d'un ordre 10 fois inférieur).*

*Cela nous amène à l'autre grand sujet : le fonctionnement du monde moderne dopé à l'énergie fossile. Il y a une dépendance directe entre les émissions de $CO_2$ et le PIB (relation linéaire). La croissance repose essentiellement sur la disponibilité en énergie et donc en énergie fossile.*

*Cela exige que l'on se questionne sur trois points :*

- *Peut-on réduire les émissions de $CO_2$ sans réduire la croissance économique ? A priori, tout porte à croire que non. Si on veut réduire les émissions, cela induira automatiquement une baisse du PIB et inversement. Le confinement Covid est un exemple : -7% à -10% de PIB = -5% $CO_2$. Il importe, par ailleurs, de savoir que, pour respecter l'objectif d'un réchauffement limité à -1,5°C (accord de Paris), nous devons tous contribuer à une réduction de -5% des émissions de $CO_2$ par rapport à l'année précédente. Si nous ne commençons pas tout de suite, il faudra réduire les émissions d'avantage avec les conséquences que cela implique.*
- *Le pic de production des énergies fossiles étant passé ou sur le point de l'être, comment faire pour sevrer notre mode de vie des énergies fossiles ?*
- *Que signifie le développement d'une ville dans un contexte où l'énergie fossile se raréfie ? Que signifie ce même développement dans le contexte d'un réchauffement climatique qui va demander des adaptations importantes pour être résiliente ? Tout ce qui peut être entrepris maintenant dans cet objectif est une avancée durable. Cela questionne beaucoup de sujets (taille de ville et autonomie, densification et occupation du sol, biodiversité et cadre de vie, taille des logements et disponibilité des espaces extérieurs, modèle de construction et type de matériaux utilisés afin d'éviter la surchauffe des logements).*

*La Commission propose d'examiner l'opportunité d'utiliser les espaces souterrains du réseau train/métro/parkings pour développer des réseaux de chaleur/fraicheur urbain, grâce à la création de datas centre (chaleur) et bassins d'orages (fraîcheur) dans les espaces souterrains inutilisés.*

## 16. COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

*Comme indiqué dans la note préalable, la Région bruxelloise doit rechercher les effets leviers en jouant au mieux de ses atouts et de ses spécificités. L'un d'entre eux est incontestablement la qualité et l'accessibilité de son système socio sanitaire qui doivent être non seulement préservées, mais également développées pour en faire un atout majeur.*

*Dans le même temps, la crise a interrogé les limites d'un système hospitalier et médical axé essentiellement sur la prestation, en particulier celle du médecin. Pareillement, notre système de maisons de repos et de soins (MRS) est pensé en fonction de l'administration des soins. Remettre le patient et la personne âgée au centre des préoccupations est un chantier qui dépasse le cadre strictement régional tant en termes de fonctionnement que de mode financement*

*La Commission prend acte des mesures au niveau de la Commission communautaire commune (COCOM) ainsi que des mesures portées par la Commission communautaire française (COCOF) et se félicite que le plan régional intègre ces dimensions.*

- *Violence faite aux femmes (SOSA 1).*
- *Accès à l'aide médicale (urgente ou non) ainsi que le renforcement des services sociaux de première ligne afin de les placer au centre d'une stratégie basée sur une approche multidisciplinaire et territoriale.*
- *Indicateurs de suivi qualité de vie et état de la santé / SITEX RES_2*

*Reste la situation critique des maisons de repos : faut-il poursuivre le modèle ? La presse se fait l'écho d'un nombre important de lits inoccupés, preuve que le modèle est à questionner.*

*La Commission estime qu'il faudrait envisager la piste alternative des services et aides à domicile et des centres de jour (tissu social) mais nous n'avons pas de données sur les capacités actuelles et leur répartition territoriale. Devant la catastrophe sanitaire engendrée par un tel confinement de personnes à risques, il y a urgence. Rappelons que le Danemark (depuis 2007) et les Pays-Bas (depuis 2011) interdisent ou*

*découragent la construction de telles infrastructures ; ils privilégient avant tout le maintien à domicile, et en cas de nécessité l'hébergement en appartement supervisé.*

### 16.1. Education et formation

*La place de l'éducation est centrale : le PRDD avait bien mis en évidence les déficits structurels de l'enseignement et le décrochage scolaire, la trop faible qualification des jeunes sortant de l'enseignement professionnel etc... La relance ne peut faire l'impasse sur les retards accumulés lors du confinement*

*La culture de la formation continue est très faible dans notre région. Une stratégie de relance bruxelloise devrait être de massivement investir dans les formations, les formations continues et particulièrement dans les compétences digitales.*

### 16.2. Culture

*La Commission soutient les initiatives en faveur du secteur culturel et créatif [volet 2] :*

- *Acter Bruxelles en tant que la capitale européenne de la culture à l'horizon 2030*
- *Développer un pôle des cultures urbaines*
- *Créer une biennale - Appel à projets « La culture dans l'espace public » (fiche DOM_2)*
- *Soutenir l'industrie culturelle et créative bruxelloise : appel à projets (fiche DOM_4)*
- *Lancer une grande politique de restauration du patrimoine bruxellois (fiche DOM_5)*
- *Relancer l'économie par la valorisation du Patrimoine (fiche DOM_5)*

*Soutenir le secteur culturel et créatif, c'est tout bénéfice aussi pour d'autres secteurs économiques, comme l'horeca.*

## CONCLUSIONS

*La Commission mesure la gravité de la situation, autant la crise sanitaire que les effets négatifs sur l'économie et sur les liens sociaux. Elle comprend donc l'urgence et la tendance à redémarrer aussi vite que possible les anciennes structures et dynamiques. Mais elle pense que vouloir remettre en état toute la société pré-Covid dans l'urgence sous-estime la profondeur de la crise, la nécessité de maintenir une vigilance sanitaire et les coûts pour les budgets publics. En outre, la crise sanitaire a mis en lumière des déficits de notre système en termes de logements, de distribution des espaces publics et verts, d'accès aux services et équipements nécessaires au confinement, etc.*

*Il s'agit de pouvoir répondre aux challenges qui se dressent devant nous avec notamment, « la manière dont il faut faire évoluer la ville dans l'incertitude » et spécialement là où la propagation menace le lien social : les quartiers populaires surtout, les évènements culturels (oubliés ?), les rencontres de famille ou d'amis.*

*Il faut être conscient que si l'enjeu du plan de relance devra être de s'adapter, il faudra garder à l'esprit qu'il ne s'agira en réalité pas d'une relance mais bien d'un accompagnement dans la transition.*

*Tout cela amène la Commission à insister sur quelques éléments essentiels pour une bonne reprise :*

- *La crise est une opportunité pour fonctionner autrement et inscrire les actions de manière transversale, au regard des différentes échelles du PRDD.*
- *La reprise sera longue et doit donc être pensée dans la durée et en phases. Elle sera aussi dynamique : il y aurait des « vagues » tant au niveau sociétal et régional (lockdown, interdiction d'activités, …) qu'au niveau individuel (quarantaine).*

Secrétariat Commission Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-Commissie Secretariaat
Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel
T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels ici
www.crd-goc.brussels ici

- *Pour qu'elle réussisse, en plus d'une bonne politique du gouvernement, relayée par les administrations et d'une activation du secteur économique de l'entreprise, il faudra un soutien actif de la population, qui doit en même temps retrouver une confiance malgré le maintien de règles sanitaires. Il faudra également un soutien actif de l'associatif, de la société civile, du volontariat et du secteur culturel pour aider à restaurer les liens sociaux avec une solidarité accrue pour les plus démunis.*
- *C'est pour cela que la Commission insiste pour que les mesures diverses de relance tiennent compte des éléments suivants ;*
    - *Une transversalité entre secteurs et activités.*
    - *Une collaboration active et transparente entre différents niveaux du pouvoir (Europe, fédéral, régions, communes, communautés) et administrations.*
    - *Une transversalité et une intégration de tous les plans existants et une attention spéciale pour éliminer les blocages et les lenteurs du fonctionnement actuel.*
    - *Une révision de l'ensemble des projets urbains déjà en chantier (et pas seulement les CRU et les CDQ) pour le cas échéant, les améliorer au regard des enjeux mis en exergue par la pandémie.*
    - *Une information à une voix, informative et mobilisatrice pour toute la population.*
    - *Une territorialisation des politiques selon les quatre échelles et les pôles prévus dans le PRDD.*
    - *Un investissement judicieux des moyens limités afin de renforcer les effets conjoints (p.ex. liquidités pour les commerces et pouvoir d'achat des pauvres) et de combiner les bénéficiaires et les effets sociaux de solidarité.*
    - *Un appel ciblé aux populations de se mobiliser dans leur quartier, aux organisations d'aider à la relance dans leur secteur, aux grands opérateurs de s'inscrire dans le projet de ville, etc.., afin de donner à chaque acteur un rôle dans la relance.*
- *Tout cela devra être inscrit plus explicitement dans un cadre plus large : la RBC et sa métropole, Bruxelles comme capitale Européenne, Bruxelles comme petite ville monde très diverse et les réseaux des villes, la candidature comme Capitale de la Culture pour 2030, etc.*

*La Commission plaide pour une gouvernance avec une orientation claire et dynamique, une direction visible et active, mobilisant les moyens des départements et administrations, mais ouverte aux forces vives de la société et en favorisant les partenariats publics-privés et la mobilisation de la société civile.*

Secrétariat Commission Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-Commissie Secretariaat
Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel
T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
@ crd-goc@perspective.brussels ici
www.crd-goc.brussels ici